

Réunion du 4 février 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2013/86 -                    Fonctionnement du Réseau 67 - 1141**  
**Avenant au contrat de délégation de service public pour la**  
**gestion et l'exploitation du réseau de transport interurbain du**  
**bassin de STRASBOURG**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public conclue avec la Compagnie des transports du Bas-Rhin (CTBR) pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport interurbain du bassin de STRASBOURG, avenant ayant pour objet l'intégration des changements de configuration du réseau dans le contrat, notamment la restructuration de l'offre, la rémunération des services virtuels, l'intégration du règlement intérieur des lignes régulières, l'intégration dans les comptes d'exploitation de l'impact financier de la nouvelle tarification, la modification de la formule de calcul de l'intéressement aux résultats commerciaux et à la qualité du service.

Elle autorise par ailleurs son président à signer et à exécuter cet avenant, à conclure entre la CTBR et le Département.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130204-75151-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 12/02/13